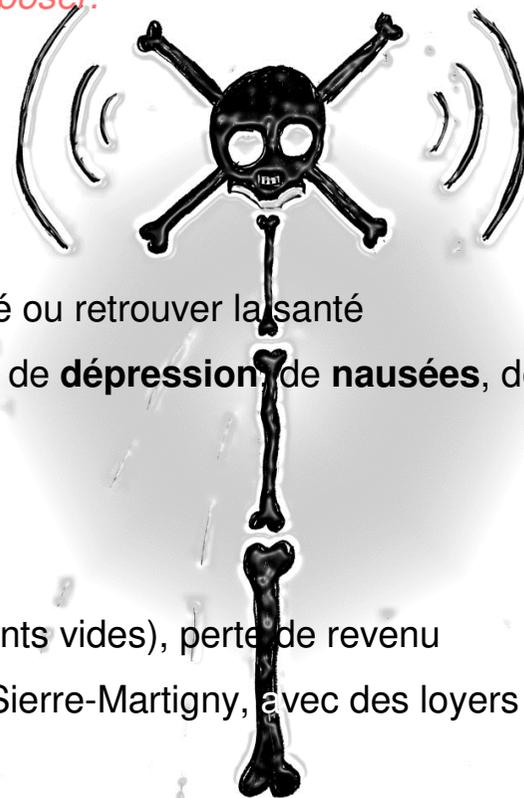


Voulez-vous de l'antenne relais sur l'immeuble Rue du Parc 15 à Vissigen Sion (caisse de prévoyance Capaboïs) ?

*Publication au Bulletin Officiel du **vendredi 23.11.2018**. Délai d'opposition 30 jours. Après, vous aurez **perdu vos droits** et l'autorisation de construction peut être en force, sans **plus aucune possibilité de vous y opposer**.*

La proximité d'une antenne téléphonique relais peut vous apporter :

- Une **altération** de l'environnement de vie
- Une **mise en danger** de votre santé, de votre vie
- Pour quelques habitants, **déménagement obligatoire** pour survivre, s'épargner la santé ou retrouver la santé
- Apparition de **troubles du sommeil**, de la **concentration**, de la **vision**, et d'**irritabilité**, de **dépression**, de **nausées**, de manque **d'appétit**, de **maux de tête**, de **vertiges**
- Une **moins-value du quartier**
- Une **moins-value immobilière** de votre bien
- Une **moins-value locative** de votre appartement, voir départ des locataires (appartements vides), perte de revenu
- Possibilité / Réalité : les **locataires quittent** votre appartement (7000 logements vides Sierre-Martigny, avec des loyers méritant réflexion et beaucoup d'autres avantages)
- Dans un périmètre immédiat, **crèche Pirouette** pour enfants de 1^{er} âge,
- Dans un périmètre immédiat, **école infantine**
- Dans un périmètre proche, **futur collègue** « Planta » (sur le terrain de foot au départ Promenade de Pêcheurs)
- Sunrise verse énormément d'argent au propriétaire de l'immeuble (contrat) ! Il y a des **inconvenients voir des risques**. L'argent ne permet pas tout (10'000.- X 15 ans = 150'000.-) (ceux qui encaissent ne sont pas ceux qui ont les nuisances)
- La caisse LPP Capaboïs, propriétaire Imm. Rue Parc 15, a déjà plusieurs appartements vides, et sur la durée.
- Cette antenne va remplacer celle sur les Moulins de Sion (là-bas il y a beaucoup d'argent, on ne veut plus de Sunrise)



www.alerte.ch : Les fréquences non ionisantes, que ce soient les extrêmement basses fréquences, les lignes électriques ou certaines ondes à haute fréquence utilisées dans le domaine des radars, de la télécommunication et de la téléphonie mobile, semblent avoir des effets biologiques non thermiques **potentiels plus ou moins nocifs** sur les **plantes**, les **insectes** et les **animaux**, ainsi que sur **l'organisme humain**, même en cas d'exposition à des niveaux inférieurs aux seuils officiels.

www.topsante.com : « C'est la conclusion d'une étude réalisée à Belo Horizonte, au Brésil. Dans cette ville, sur 22 543 cas de décès par cancer entre 1996 et 2006, un certain nombre (des cancers de la prostate, du sein, du poumon, des reins et du foie) ont pu être causé par les rayonnements électromagnétiques. Après avoir réalisé la cartographie de près de 300 sites d'antennes relais répartis sur la ville, les chercheurs ont constaté que **plus de 80 % des personnes qui meurent de cancer vivent à moins de 500 m de l'une d'elles...** Une autre étude menée en Autriche entre 1997 et 2007 a conclu à une **augmentation significative des cas de cancers**, notamment du sein et du cerveau, dans un rayon de **200 m autour des antennes**. »

www.liberation.fr : Une étude française montre que l'exposition aux ondes est **maximale à environ 280 mètres** de l'antenne-relais de téléphonie mobile.

l'OMS a classé les ondes électromagnétiques type **GSM et Wi-fi** comme « **peut-être cancérigène** » (groupe « 2B »)

www.alerte.ch : Plus de 170 scientifiques et médecins de 37 pays demandent un moratoire sur le déploiement de la 5G – cinquième génération de téléphonie mobile – jusqu'à ce que des études d'impact sanitaires et environnementales sérieuses et indépendantes aient été réalisées préalablement à toute mise sur le marché. La 5G s'ajoutera au brouillard électromagnétique déjà produit par la 2G, 3G, 4G, Wi-Fi, etc., **exposition dont il a été prouvé qu'elle est nocive pour les humains et pour l'environnement**.

Le **Principe de Précaution** (UNESCO) fut adopté par l'Union Européenne en 2005: «l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles (...)».

Vous ignorez tout, vous avez des doutes, alors faites une recherche www.google.ch, par exemple sur « **ANTENNE RELAIS DANGER OU PAS** ». Normalement, dans le doute, on ne s'y engage pas, votre santé et votre vie, celle de vos enfants aussi en dépendent directement ! (Principe de précaution)